



Sommaire

1	OBJET	2
2	CHAMP D'APPLICATION	2
3	DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	2
4	DÉFINITIONS	2
5	DESCRIPTION DU PROCESSUS	2
5.1	LOGIGRAMME DE DÉROULEMENT DU PROCESSUS	2
5.2	POINT PARTICULIER DE LA PROCEDURE	4
6	MAÎTRISE DES ENREGISTREMENTS	4
7	MISE À JOUR DU DOCUMENT	4
8	ANNEXES	4

DIFFUSION	
Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime	X
Direction de la Marine Marchande	X

Approbateur	Vérificateur	Pagination
Le Directeur de la Marine Marchande	Le Chef du Service de la Navigation et de la Sécurité Maritime	1/6

Direction de la Marine Marchande	Procédure « Changement de propriété»	PRMM 34 du 18/07/2010
--	--------------------------------------	--------------------------

1 Objet

La présente procédure définit les dispositions adoptées pour maîtriser le changement de propriété d'un navire mauritanien.

2 Champ d'application

Cette procédure s'applique à l'ensemble des navires mauritaniens qui, suite à une vente, ont été acquis par un nouveau armateur sans perte de ses conditions de mauritanisation.

3 Documents de référence

- La loi 95 009 du 31 janvier 1995, portant code de la marine marchande et ses textes d'application ;
- Arrêté n° 052/MPEM du 24/07/1991 relatif aux modalités d'immatriculation ;
- Arrêté 072/MPEM relatif aux modalités de naturalisation des navires ;
- Arrêté n° 065/MPEM en date du 02/07/1981 relatif aux dispenses de naturalisation, d'immatriculation et de titre de navigation pour les navires ;

4 Définitions

4.1 NAVIRE

Est considéré comme navire tout bâtiment apte à affronter les dangers de la mer et qui effectue une navigation maritime à titre principal, quelque soit la finalité économique de son exploitation.

La qualité de navire est constatée par l'immatriculation du bâtiment.

4.2 VENTE DE NAVIRE

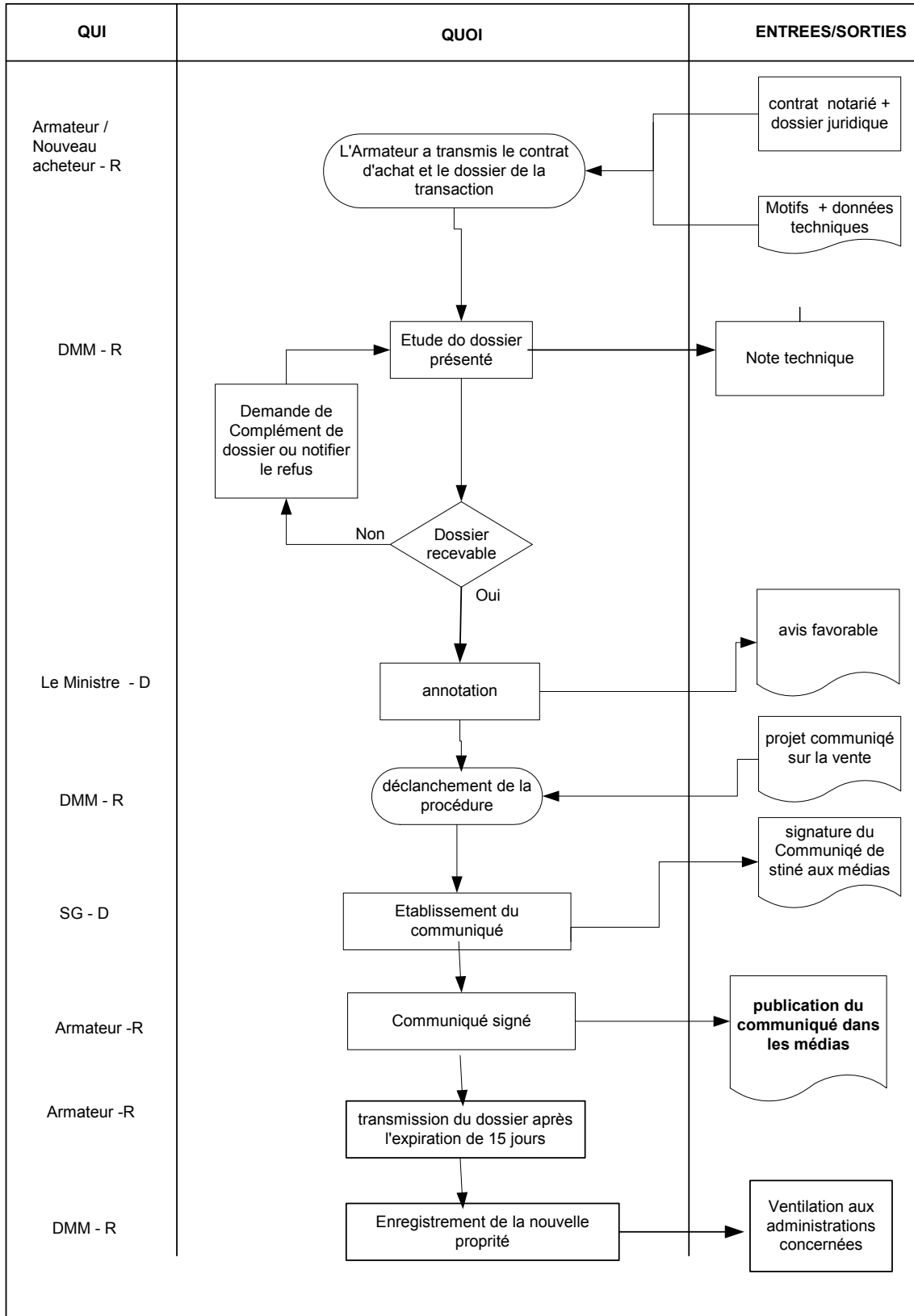
La vente est un acte translatif de propriété conclu entre un vendeur et un acquéreur par écrit sous peine de nullité.

4.3 LE PROPRIETAIRE D'UN NAVIRE

Est l'armateur de ce navire ou l'affrèteur coque nue du navire

5 Description du processus

5.1 LOGIGRAMME DE DEROULEMENT DU SOUS-PROCESSUS « ACQUISITION »



Direction de la Marine Marchande	Procédure « Changement de propriété»	PRMM 34 du 18/07/2010
--	--------------------------------------	--------------------------

5.2 POINT PARTICULIER DE LA PROCEDURE

Les formalités de changement de propriété s'effectuent par/auprès de l'Autorité Maritime chargée de la tenue du registre de Mauritanisation.

Elle donne lieu à une publicité dans les journaux officiels.

6 Maîtrise des enregistrements

Nom de l'enregistrement	Conservation		Identification	Stockage Lieu	Accès	Destruction	
	Resp.	Durée				Responsable	Moyen
Changement de propriété d'un navire	DMM SNSM	A vie	N° de la Décision	SNSM	SNSM	Non	

7 Mise à jour du document

La présente procédure est mise à jour par le Directeur de la Marine Marchande.

8 Annexes

- ANNEXE 1 : FRMM 34 – 1 : VERIFICATION DU DOSSIER DE CHANGEMENT DE PROPRIETE
- ANNEXE 2 : FRMM 34 – 2 : COMMUNIQUE DE CHANGEMENT DE PROPRIETE

Direction de la Marine Marchande	Procédure « Changement de propriété»	PRMM 34 du 18/07/2010
--	--------------------------------------	--------------------------

DMM FRMM 34 - 1	FORMULAIRE DE VERIFICATION DU DOSSIER DE CHANGEMENT DE PROPRIETE	Version 1
		18/07/2010
DEMANDEUR :	RECEPTION DEMANDE : jj/mm/aa	
Intitulé de la demande :	Date de validation : jj/mm/aa	
PLANIFICATION		
Pièces du dossier		
Demande d'enregistrement de la mutation de la propriété d'un navire mauritanien		
Attestation de publicité		
Dossier juridique de la transaction		

Direction de la Marine Marchande	Procédure « Changement de propriété»	PRMM 34 du 18/07/2010
--	--------------------------------------	--------------------------

DMM FRMM 34 - 2	COMMUNIQUE DE CHANGEMENT DE PROPRIETE	Version 1
		18/07/2010
DEMANDEUR :	RECEPTION DEMANDE : jj/mm/aa	
Intitulé de la demande :	Date de validation : jj/mm/aa	
(COMMUNIQUE TYPE)		